

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres	
En exercice	23
Présents	16
Votants	22
dont Pouvoirs	04

Présents : Le Maire, Genoud Marc,
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, P. Meylan
MM les Conseillers : Nathalie Laks, Nicolas Laks, A. Saint-Pierre, F. Aragon, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, J. Personnaz, V. Roy, S. Manganelli, S. Baud, C. Roy
Pouvoirs : S. Mercet donné à C. Seifert, M. Aragon donné à F. Aragon, S. Tugler-Rossi donné à C. Arhuero, S. Casabianca donné à V. Roy.
Excusés : G. Vimint, C. Lievin
A été nommé secrétaire : F. Aragon

INTERCOMMUNALITE- Convention relative au transport sanitaire avec les ambulances Bocard Annemasse

- Vu** la convention relative à la distribution des secours établie avec l'association du Foyer nordique du Salève ;
- Vu** l'arrêté portant agrément du responsable des secours et de la sécurité sur les pistes du domaine skiable du Salève ;
- Vu** le plan d'Alerte et de secours élaboré chaque saison ;
- Vu** les précédentes conventions relatives au transport sanitaire signées avec les ambulances Bocard Annemasse ;
- Vu** la consultation de plusieurs entreprises d'ambulance et la réponse des ambulances Bocard Annemasse.

L'association Foyer nordique du Salève est chargée, pour le compte de la commune, sous l'autorité du Maire et sous la conduite du responsable de la sécurité des pistes, d'assurer les opérations de secours, au profit de toute personne accidentée, blessée ou en détresse sur l'ensemble du territoire. Le prestataire effectue l'ensemble de ses missions de secours en liaison avec les dispositifs locaux et départementaux de secours. L'entreprise Bocard est missionnée depuis 2017 suite à la consultation de six entreprises d'ambulance du département et la convention doit être reconduite cette année. L'entreprise interviendra pour la réalisation de transports sanitaires terrestres entre le bas des pistes et les hôpitaux les plus proches. Le prestataire est donc chargé, pour le compte de la commune de Beaumont, sous l'autorité du Maire, à la demande du service chargé de la sécurité sur le domaine de ski du Salève, entre le bas des

N° 2020-104

pistes situées au niveau de la place de la Croisette et de la Grotte du Diable vers l'Hôpital de Saint-Julien-en-Genevois, (voir les cabinets médicaux concernés par la zone), de réaliser les transports sanitaires.

Il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :

↳ d'**APPROUVER** la convention relative au transport sanitaire avec les ambulances Bernard BOCCARD Annemasse pour une durée de trois ans à compter de la saison hivernale 2020-2021 ;

↳ d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention dès que la délibération aura été publiée et transmise au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Marc GENCOUD

Certifié exécutoire,
A Beaumont,
Le maire,

